



Cumul emploi CAE et apprentissage

Par **hangel8a**, le **25/08/2011** à **18:24**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat CAE à temps partiel, qui doit terminer fin octobre. Entre temps, j'ai prévu de reprendre une formation (en apprentissage en alternance) qui débute fin septembre. Sachant qu'il me restait des congés à prendre dans mon entreprise actuelle, je les ai posés à partir de fin septembre jusqu'à fin octobre pour pouvoir assister au cours et commencer mon apprentissage dans ma deuxième entreprise (et je n'ai pas souhaité résilier mon 1er contrat car je souhaitais conserver mon salaire jusqu'au bout)

Je serais donc techniquement encore employée par l'entreprise 1 et cumulerait deux emplois pendant un mois. Est-ce possible? Dois-je obligatoirement résilier mon CAE pour commencer mon apprentissage?

Que dois je faire?

Merci beaucoup pour votre réponse!

Par **P.M.**, le **25/08/2011** à **18:56**

Bonjour,

Je ne vois pas la différence entre rompre le CDD par un accord commun avec l'employeur à fin septembre et percevoir l'indemnité de de congés payés ou prendre vos congés payés en octobre sauf que pendant ce mois, vous n'êtes normalement pas libre de tout engagement et que vous ne pouvez pas théoriquement vous engager ailleurs, c'est donc ce point qu'il faudrait régler avec l'employeur actuel...